



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 39632

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur les récents chiffres relatifs à l'immigration présentés dans le rapport de la direction de la population et des migrations (DPM). Ce document ferait notamment apparaître une hausse de l'immigration légale d'étrangers non européens. L'interprétation de ces chiffres se heurte bien souvent à des difficultés techniques qui rendent leur exploitation tardive. En outre, des données parfois différentes selon les organismes (DPM, OFRAP...) nuisent également à l'intelligence de leur utilisation. La création, en 1990, du Haut Conseil de l'immigration (HCI) avait répondu, en partie, à ce problème par la publication de chiffres officiels qui résultaient de la synthèse de diverses sources (office des migrations internationales, OFPRA, ministère de l'intérieur...). La reconduction, en attente depuis deux ans, du groupe du HCI chargé des statistiques pourrait faire l'objet de quelques aménagements. Afin de rendre plus précise la gestion des chiffres sur l'immigration, peut-être conviendrait-il d'élargir le champ de son expertise aux éléments d'information détenus par les préfectures ou les caisses de sécurité sociale. En outre, la centralisation de ces informations rendrait leur exploitation plus rapide et donnerait une connaissance affinée de l'immigration et des demandes d'asile. Il lui demande quel avis il porte à cette proposition. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion.

Texte de la réponse

En matière de statistiques sur l'immigration et l'intégration, les intervenants sont nombreux. Aux grands organismes publics spécialisés que sont l'INSEE et l'INED, il faut ajouter, parmi les producteurs d'informations, l'OMI, l'OFPRA, le ministère de l'intérieur. Certaines de ces sources ne couvrent qu'une partie du champ étudié et, d'une source à l'autre, les concepts ne sont pas toujours parfaitement harmonisés. L'intérêt essentiel du rapport publié chaque année par la direction de la population et des migrations est bien de rassembler une information disparate, et c'est à ce titre que sa publication est attendue. Au plan conceptuel, il est indispensable qu'une instance à l'autorité reconnue établisse des définitions communes à tous les spécialistes du domaine. À titre d'exemple, c'est le groupe statistique du Haut Conseil de l'intégration (HCI) qui a défini l'immigré comme personne née étrangère à l'étranger, notion désormais reprise par l'INSEE et l'INED. L'observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration vient d'être créé sous l'égide du HCI. Un tel observatoire n'a jamais véritablement existé jusqu'ici puisque le HCI n'avait reçu mandat, à sa création, que de réunir les contributions des divers ministères producteurs de données sur les flux migratoires. Cet observatoire, dans la ligne des travaux menés, sous la période récente, par le groupe permanent chargé des statistiques du Haut Conseil, poursuivra sa mission consistant à établir les chiffres de l'immigration et de la présence étrangère en France, en procédant, au besoin, aux ajustements méthodologiques qu'appelle la mise en cohérence d'apports provenant de plusieurs sources. Sur ce point, le travail précédemment effectué par le Haut Conseil constitue une base solide. Il reprendra aussi le fil des travaux du HCI sur la connaissance de l'intégration, en définissant une commande publique s'adressant aux organismes producteurs de données, de statistiques ou de recherches. Pour officialiser ce nouveau rôle, les missions de l'observatoire seront très prochainement précisées par décret.

On ne peut exclure que certaines sources d'informations statistiques demeurent à ce jour inexploitées ou inexplorées bien que la statistique publique ait réalisé de grands progrès depuis deux décennies en valorisant systématiquement les gisements de données que constituent les fichiers administratifs. Si les fichiers des caisses de sécurité sociale ne peuvent fournir, dans le meilleur des cas, qu'une information fragmentaire, d'autres outils de création récente devraient enrichir le système d'information. C'est ainsi qu'un groupe de travail de l'observatoire se penche actuellement sur un projet d'exploitation des informations recueillies sur chaque entrant en situation régulière au moment de son accueil en amont de la signature du contrat d'accueil et d'intégration en cours de généralisation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39632

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3575

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1419